

# Rapport sur le Sacré-Cœur DENAIN et l'association SOS SACRE CŒUR

Plus de 100 ans après sa naissance, la fermeture de l'église Sacré-Cœur de DENAIN - Place BAUDIN – devenait inéluctable.

C'est avec résignation et incompréhension que les paroissiens assistent à la dernière célébration religieuse le 30 décembre 2007.

Suite aux interrogations sur les motifs de sa fermeture une pétition a été organisée pour sonder la population sur le ressenti.

Unanimement, tous demandent le maintien de l'église pour la vie religieuse dans le quartier du NOUVEAU Monde, même si peu pratiquants.

Des contradictions sont apparues sur les raisons invoquées par les autorités ayant décidé de concert la fermeture :

En tant qu'établissement recevant du public, la mairie a diligenté un contrôle du registre de sécurité. Des manquements relativement mineurs ont été relevés : l'entretien de la chaudière, l'absence d'indication de sortie et l'alarme avec bouton poussoir pour activer la sirène.

Selon les services techniques de la ville, la dépense pouvait atteindre quelque 300 € en 2007.

Le diocèse de CAMBRAI, ayant probablement espéré que la municipalité prendrait en charge cette petite dépense n'a pas obtempéré.

La municipalité a alors signifié au diocèse qu'elle serait contrainte de déclarer l'édifice non conforme à la réception du public pour des raisons de sécurité.

Le diocèse a saisi cette opportunité pour laisser fermer l'église, prétextant qu'elle constituait une charge financière, qu'il manquait des prêtres et que le nombre de fidèles était en baisse.

Pour étayer sa position, il a demandé à la société SECA INGENIERIE à VALENCIENNES une étude sur le coût de sa rénovation.

Or, il n'était question que des manquements cités ci-dessus et non d'une rénovation.

La société valenciennoise a établi un rapport constatant que l'église était en bon état général, mais que s'il fallait la rénover totalement le chiffrage détaillé poste par poste atteindrait 2.2 millions d'euro TTC.

Le diocèse a saisi cette aubaine et s'est targué de crier haut et fort qu'il était dans l'incapacité de la rouvrir, qu'elle était dangereuse, qu'il fallait la fermer, la démolir, s'appuyant sur sa fermeture au public pour raisons de sécurité...

Pour enfoncer le clou, le vicaire Jean-Marc BOCQUET, dès 2010, faisait son estimation personnelle à plus de 4 millions. Et pour clôturer le tout, Madame le Maire de DENAIN n'a pas hésité à faire monter la facture à plus de 7 millions en décembre 2018 en réaction à un article de l'OBSERVATEUR relatant l'assemblée générale de l'association.

A noter que, feu l'évêque, Mgr GARNIER avait estimé les travaux à 300 000 € en 2011. Toutes ces informations figurent dans la presse locale.

L'association SOS SACRE CŒUR, créée le 11 juin 2010, a produit ce travail de mise en lumière des dessous de l'affaire.

Elle s'est attiré les foudres du diocèse et les sarcasmes de la municipalité, face à des fidèles totalement médusés.

Il faut dire que le diocèse a quasiment menacé son président d'excommunication à vouloir s'occuper de choses sans en avoir eu la mission.

Le discrédit faisant son œuvre, l'essor de l'association a été mis à mal, mais malgré une faible trésorerie elle a poursuivi son action d'incitation au sauvetage de l'église.

Néanmoins, l'église a été désacralisée et vendue en 2012 pour un euro à l'association MAM'JO dont la présidente est Madame Marie-Josée NACHEZ.

L'abbé Jean-Marc BOCQUET, le bras armé de l'évêché à cette époque, a fait miroiter à l'intéressée que son époux pourrait tirer avantage en l'achetant pour la transformer en une école d'apprentissage, jouxtant l'école privée des Forges, devenue l'institution Jean-Paul II. Il serait ainsi devenu le directeur d'un grand pôle de formation, ce qui était dans ses ambitions.

Cette promesse alléchante n'a pas vu le jour parce que les soi-disant financeurs se sont désistés, expliquant que le sol n'était pas suffisamment solide (sic) pour supporter les machines pour le travail du bois ou du textile.

Depuis 2012 l'église appartient donc à l'association MAM'JO et aucun travail de rénovation n'a été entrepris. Elle est à présent dans un état pitoyable.

Il faut savoir que l'association SOS SACRE CŒUR avait demandé, avant sa mise en vente, un devis à un entrepreneur local de bâtiment pour chiffrer le coût de la mise hors d'eau de l'édifice ; il s'est élevé à 33 000 € TTC. Seulement.

Il comprenait la réfection des chéneaux, des descentes d'eau de pluie et le remplacement de 110m<sup>2</sup> de couverture en zinc sur la face basse sud.  
Ces travaux devaient permettre de stopper le processus de dégradation.

Naturellement, près de huit ans plus tard, les dégâts se sont aggravés.  
Contre l'approbation de Mme NACHEZ, l'association SOS SACRE CŒUR a demandé au même entrepreneur de refaire un devis. En présence de deux autres personnes intéressées par le sauvetage de l'édifice, M. BRUSCA, chef d'entreprise à HAVELUY a réalisé un devis de mise à jour.

Nous avons pu constater que le temps a fait son œuvre :  
Ce nouveau devis établit le coût en AVRIL 2019 à environ 280 000 € TTC.  
Mais il englobe d'autres travaux complémentaires comme l'enlèvement de la toiture existante, l'enlèvement des tuiles avec désamiantage et le remplacement par des bacs aciers ; sont également inclus la consolidation de la charpente en deux points importants nécessitant des engins de levage et d'étagage, et la reprise de plâtrerie à certains endroits du plafond.  
La charpente n'est pas touchée par le champignon.

En incluant à ce devis la rénovation des boiseries, des vitraux, la remise en état de l'électricité, le chauffage, les enduits, la peinture et le rejointoiement du sol, l'estimation totale des travaux atteindrait environ 600 000 €. Le recours à des bénévoles et mécènes est tout à fait possible pour alléger la facture

Il faut intégrer à cette enveloppe le coût de la transformation de l'édifice en deux zones, l'une culturelle, l'autre commerciale, par un cloisonnement et abaissement de la hauteur plafond sur chaque côté et dans la zone culturelle.

Cette somme de 600 000 € correspond donc à la réalisation du projet suivant :  
Il serait possible de diviser en deux, dans le sens de la largeur, l'espace disponible, soit environ 1000 m<sup>2</sup> sur un terrain de 2000 m<sup>2</sup>.

L'édifice comprend en façade trois portes d'entrée, une centrale et une de chaque côté.

La porte de droite donnerait accès à un espace « fitness - détente » exclusivement destinée aux séniors.

L'accès se ferait par le large couloir délimité par les piliers de l'église.

Cet espace de convivialité permettrait à nos aînés de passer des moments de sérénité dans le décor particulier qu'est celui d'une ancienne église, avec une nef inondée de la lumière d'un soleil traversant les vitraux.

Le fitness pourrait y être pratiqué, de même que le spa.

Par ailleurs, ce fond de l'église comprend l'ancienne sacristie avec des ouvertures sur l'extérieur donnant sur le terrain, qui pourrait donner lieu à des aménagements pour des activités de plein-air en toute sécurité.

La porte centrale donnerait accès à une zone culturelle : musée permanent ou temporel, expositions, salle de répétition pour chorales, groupes de musiciens, lieu de rencontres thématiques (hygiène de vie, débats, dédicaces, rencontres politiques, point d'information à caractère social, voire administratif).

Cet espace couvrirait tout le disponible allant des piliers de droite jusqu'au mur de l'édifice, côté gauche, avec un espace sanitaire et issue de secours par la troisième porte de façade, à gauche de l'édifice.

Si cet espace culturel peut faire l'objet de subventions, l'espace à vocation commerciale serait autonome et pourrait même être un moteur pour le financement de l'entretien de tout l'édifice.

Un système d'abonnement à l'année ou de durée plus ponctuelle pourrait être adopté selon les besoins de la population.

Il faut également considérer que le budget de 600 000 € environ, nécessaire à la réalisation de ce grand projet, n'est pas excessif comparé à ce qu'il pourrait être si l'on devait passer par les procédures d'appel d'offres.

C'est pourquoi il faut réfléchir aux structures juridiques associatives qui seraient retenues et privilégier l'initiative privée.

En la matière d'initiative, l'association SOS SACRE CŒUR a sensibilisé la population sur l'intérêt de se mobiliser, mais elle a besoin de regagner la confiance pour avoir été tant discréditée par le diocèse dont la volonté était de se débarrasser de l'église, face à une municipalité totalement absente.

A titre d'information, il faut savoir que le diocèse de CAMBRAI récidive dans la spoliation de ses biens pour des motifs financiers. C'est ainsi qu'elle entend vendre l'église Sainte-Marie au Faubourg DUCHATEAU pour 150 000 € et rénover l'église Saint-Joseph, Bd Kennedy... Or ce lieu n'est autre qu'une salle aménagée en lieu de culte, déjà programmé pour une vente prochaine.

Autrement dit, il est fort probable que le diocèse vende ces deux lieux de culte périphériques au centre-ville, pour ne garder que l'usage de l'église Saint MARTIN, place WILSON, qui plus est, n'est pas sous le coup de la loi de 1905.

La problématique vue sous cet angle, il serait souhaitable d'engager une discussion avec le diocèse pour qu'il affirme sa position quant à la « politique spirituelle » qu'il entend réserver à DENAIN.

A cet égard, la population est très sensible au devenir de ses églises et les décisions prises jusqu'à présent vis-à-vis du patrimoine les exacerbent profondément et dangereusement.

La fermeture d'églises pour cause de destruction suite au manque d'entretien, ou de mise en vente pure et simple ne nourrit pas la foi chrétienne et laisse le champ libre à des dérives qui deviendront incontrôlables avec le temps.

Le diocèse en portera la responsabilité, et la municipalité tout autant.

C'est pourquoi, il est encore temps de renverser la tendance en agissant sur des édifices chargés en symboles, comme c'est le cas pour le Sacré-Cœur à présent que Mme NACHEZ est prête à la restituer pour l'euro symbolique.

L'association a bien compris l'intérêt d'œuvrer en ce sens, quels que soient ses moyens. L'espérance nous guide. Des actions ponctuelles (repas, cabaret) sont envisagées malgré la difficulté de leur mise en œuvre.

L'association possède un site : [www.sossacrecoeur.fr](http://www.sossacrecoeur.fr).

Un ouvrage a été rédigé et un single trois titres a été mis en ligne sur toutes les plateformes de téléchargement avec l'engagement de verser le produit des ventes au profit de l'association.

Le site permet de commander le livre en version papier et numérique. Edité par EDILIVRE Il est disponible à la FNAC, CULTURA, LE FURET, AMAZONE.

A noter qu'il a été publié en 2015 et qu'il contenait déjà des propositions pour sauver ce patrimoine que constituent les églises.

L'une d'entre-elles consistait en la création d'un téléthon national, médiatisé comme le bien connu Téléthon, sauf que celui-ci serait dédié aux églises...

Une autre envisageait la relecture de la loi 1905 pour couper court à l'hypocrisie selon laquelle l'Etat ne doit pas intervenir, alors qu'il intervient par le biais de la défiscalisation...

Ces pistes couchées dans le livre « l'affaire du Sacré-Cœur » IL ETAIT UNE FOI... ont bien fait sourire.

Pourtant, à présent existe le LOTO du Patrimoine, et la loi 1905 est sur la table.

Les grands esprits finissent par se rencontrer.

Le Président  
Antonio NOTARIANNI